



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010901

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/11/2024 15H30 C:005360 I:06744
V/REF : 968402
V/Email reçu le Lundi 04/11/2024 a 15H30

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 00569
IMMEUBLE : L'ORANGERIE II -0569
29-31, RUE LOUIS GUERIN
.
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 28 Janvier 2025

Référence Marché: M_230809003-1
LOCALISATION : ALLEE N°29 GUERIN-
MOTIF : INTERVENIR POUR:
-FERME PORTE ESCALIER A REGLER:8+3+2+RDC
Donneur d'ordre : Mme G TORRES

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 12/11 A 14H45 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS AU 1ER, 2EME, 4EME ET 7EME ETAGE
REGLAGE ET GRAISSE DE CHAQUE FERME-PORTE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS AU 2EME
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA SERRURE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

A PARTIR DES COMMUNS AU 3EME, 5EME ET 6EME ETAGE PREVOIR LE REMPLACEMENT
DE CHAQUE FERME PORTE CAR ILS SONT HORS SERVICE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 27/01/25 a 10H07 gilliane.torres@semcoda.com
MP LCOMPTER Email envoyé le 27/01/25 a 10H07 M. L. JOUMNI
A CE JOUR, NOUS SOMMES SANS NOUVELLES INSTRUCTIONS DE VOTRE PART
NOUS CLOTURONS CE DOSSIER EN L'ETAT
SW LCOMPTER Email envoyé le 21/01/25 a 09H04 gilliane.torres@semcoda.fr
AR LGESTION Email envoyé le 11/12/24 a 15H01 M. S. BONNY
DT LGESTION Email envoyé le 13/11/24 a 12H12 Mme G TORRES



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010901

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

PREVOIR LE REMPLACEMENT FERME PORTE AU 3EME, 5EME ET 6EME ETAGE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS
SW LCOMPTER Email envoyé le 21/01/25 a 09:04 Mme G TORRES

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,62	55,62
4,00	MS00022-Reglage ferme porte hydraulique	2	80,90	323,60
1,00	MS00039-Rempl.Serrure 1 pt portes ext.	2	60,68	60,68
			TOTAL H.T.	439,90
			T.V.A. a 10,00%	43,99
			TOTAL T.T.C.En EURO	483,89

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 968402 du 04/11/2024

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

29 RUE LOUIS GUERIN
69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

THCVORPCI Txv hors contra Volets roulants Partie cne int.

00569-00001-00001 29 RUE LOUIS GUERIN

03-EE-2213-ENT-61567400

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 19/11/2024

Observations

AU 29 RUE LOUIS GUERIN

7 FP A REGLER + 1 MECANISME A REPARER

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,62	55,62	5,56	61,18
MS00022 Réglage de ferme porte hydraulique graissage des paumelles, pulvérisation de poudre, graphite sur pêne dormant, gâche et canon de serrure, réglage vitesse de fermeture, avec remplacement éventuel du bras, y compris toutes sujétions 7 FP A REGLER : ETAGES 7 + 6 + 5 + 4 + 3 + 2 + 1	7,00	80,90	566,30	56,63	622,93
MS00018 Serrures 1 point, porte intérieure, label NF coffre en acier embouti époxy, 1 clé nickelée, têtère acier, pêne et fouillotaiton cloison 10 mm, y compris toutes sujétions MECANISME HS ETAGE 2	1,00	55,62	55,62	5,56	61,18

Total H.T.	677,54
Total TVA	67,75
Total TTC	745,29

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



Bon de Commande

N° : 968402 du 04/11/2024

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par TORRES Gilliane le 04/11/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **29 RUE LOUIS GUERIN 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **04/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 968402